

Monsieur / Madame.....

Monsieur / Madame

Notice descriptive
Villa Offenbach – 6 rue d'Angleterre, 06000 NICE



I.	GENERALITES.....	2
II.	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET GENERALES DE L'IMMEUBLE.....	3
III.	LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS.....	7
IV.	ANNEXES PRIVATIVES.....	12
V.	PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES.....	13
VI.	EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES.....	14
VII.	PARTIES COMMUNES EXTERIEURS AUX IMMEUBLES.....	16

Initiales

I. GENERALITES

La présente notice descriptive concerne l'opération de réhabilitation d'un immeuble situé à l'intersection de la rue d'Angleterre et de la rue Jacques Offenbach, au sein de la ville de Nice.

Elle comprend 18 logements de type duplex ou triplex selon emplacement.

Les logements sont desservis par une circulation commune accessible depuis la rue d'Angleterre.

Les caractéristiques techniques des logements sont celles définies par la présente notice dans le respect de la réglementation et des normes d'application obligatoire en vigueur, à la date du dépôt du Permis de Construire.

La conformité de la construction sera tout au long de sa réalisation, vérifiée par un bureau de contrôle agréé, désigné par le Maître de l'Ouvrage.

Un dossier d'Intervention Ulérieure sur les Ouvrages (D.I.U.O.) sera réalisé par un coordonnateur sécurité et santé agréé, désigné par le Maître de l'ouvrage, et sera remis à la livraison de la résidence

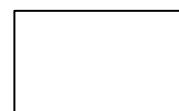
Il est expressément prévu que, dans le cas où la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révéleraient impossibles, difficiles ou susceptibles d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque (exemple : réglementation administrative, retards d'approvisionnement, défauts de fabrication, difficultés d'importation, impératifs techniques ou en cas d'apparition de matériel nouveau) le maître d'ouvrage pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils, par d'autres, de qualité au moins équivalente. Le maître d'ouvrage pourra également améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction.

De même, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve des tolérances de construction telles que définies dans l'acte de vente. L'implantation des équipements ou appareils peut être modifiée en raison d'impératifs techniques. Les retombées de poutre, coffres en soffites, faux plafonds, canalisations, peuvent ne pas y figurer en totalité.

Les hauteurs sous-plafond courantes des logements seront dépendantes de l'existant, liées à la structure des bâtiments, aux retombées sous poutres, aux coffres en soffites et aux surfaces situées sous terrasses.

Les teintes, coloris et finitions de la résidence seront choisis par l'architecte en accord avec les différents services administratifs impliqués.

Les revêtements de sol, à l'intérieur des logements, sont choisis par l'architecte dans le cadre des prestations définies ci-après. Toute option ou modification d'agencement ne peuvent s'exercer que jusqu'à un certain stade d'avancement du chantier, elles devront faire l'objet d'un accord préalable de l'architecte pour l'exécution des travaux.



II. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET GENERALES DE L'IMMEUBLE

2.1. MURS ET OSSATURE

2.1.1. Murs des façades et des pignons

Bâtiment

- Structure :
 - Réfection de seuils, appuis de fenêtres, etc. suivant nécessité.
 - Reprise des linteaux.
 - Surélévation de la toiture d'une hauteur de 1,80 m, avec verrières et fenêtres.

- Traitement des façades :
 - Reconstruction de modénatures et balustres existantes à l'identique.
 - Façades en enduit – soubassement en pierre - de teintes conformes aux exigences du PLU.
 - Décrouitage et traitement des façades et du soubassement et piquetage des joints. Lavage et brossage de l'ensemble, afin de restituer la couleur d'origine. Traitement par gobetis en sable et chaux naturelle réalisé.
 - Remplacement des éléments détériorés suivant nécessité.

- Traitement intérieur :
 - Murs réalisés en blocs agglomérés de ciment selon étude de structure. Des doublages seront prévus selon nécessité, les épaisseurs et les performances seront conformes aux études thermique et acoustique.

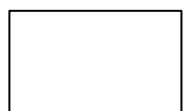
Localisation : Tous niveaux suivant plans.

2.1.2. Murs porteurs existants à l'intérieur des locaux

- Bâtiments :
 - Murs réalisés en blocs agglomérés de ciment selon étude de structure.
 - Doublage thermique ou phonique éventuel de ces parois en fonction de la réglementation par complexe comprenant un matériau isolant et un parement en plaque de plâtre.

2.1.3. Cloisons de distribution

- Cloisons à âmes alvéolaires de 70mm d'épaisseur, composées d'une armature cartonnée et de parements en plaques de plâtre.
- Cloisons à âmes alvéolaires de 100mm d'épaisseur, composées d'une armature cartonnée et de parements en plaques de plâtre hydrofuge.
- Cloisons de 160mm d'épaisseur pour la séparation entre les appartements.



2.2. PLANCHERS

2.2.1. Plancher bas (RDC et étages courants)

- Les planchers existants sont constitués d'un dallage

2.2.2. Planchers des mezzanines

- Les planchers des étages seront constitués de bois

2.2.3. Planchers sous terrasses et balcons

- Les planchers des balcons du R+1 et des terrasses du R+2 seront constitués d'une dalle pleine en béton armé.

2.2.4. Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts

- Le plancher du garage sera constitué d'une dalle pleine en béton armé
- Le garage sera surmonté d'une toiture reposant sur un plancher collaborant

2.3. ESCALIERS

2.3.1. Escaliers privatifs

- Escaliers pour accès aux mezzanines : les limons, marches, garde-corps et mains courantes seront en métal

2.3.2. Escaliers collectifs

- Escaliers en bois exotique avec garde-corps, marches et contremarches, pour accès à l'étage.

2.4. CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

- Ventilation mécanique contrôlée de type B dans les pièces de service, par l'intermédiaire de conduits métalliques verticaux disposés dans les gaines techniques des logements avec raccordement possible en horizontal habillés par des soffites ou des faux plafonds.
- Ventilation mécanique inversée vers l'extérieur, prévue au RDC côté jardin
- Bouches d'extraction hygro-réglables.
- Un pyrodôme est prévu au droit de l'escalier principal commun

2.5. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

2.5.1. Chutes d'eaux pluviales

- Descentes métalliques en zinc ou pvc sur les façades, pour récupération des eaux pluviales de toitures selon nécessité.

2.5.2. Chutes d'eau usées et eaux vannes

- Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, jusqu'aux réseaux horizontaux inscrits sous les dalles basses.

2.5.3. Canalisation en entresol ou enterrées

- Réseaux séparatifs pour eaux pluviales et eaux usées existants à recréer, réalisés en PVC, de diamètre suivant calculs, posés sur consoles ou sur suspentes.

2.6. TOITURES

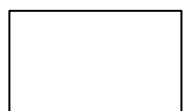
2.6.1. CHARPENTE, COUVERTURE ET ACCESSOIRES

- Dépose pour vérification puis repose en surélévation de la couverture en tuiles canal posées sur chevrons.
- Trémies destinées à des fenêtres de toit de type Velux et des verrières.
- Isolation thermo-acoustique conforme aux études.

2.7. MENUISERIES EXTERIEURES

- Anciennes menuiseries remplacées par des fenêtres et portes-fenêtres en bois de coloris conforme au PLU, tout en gardant les ouvertures existantes, de dimensions suivant les plans architecte.
- Portes-fenêtres en bois de coloris conforme au PC posées au R+2, au niveau des balcons créés.
- Verrières métal de coloris gris anthracite posées sur la toiture, conformément aux plans architecte.
- Fenêtres de coloris gris anthracite de type VELUX posées sur la toiture et équipées de stores électriques, conformément aux plans architecte.

Localisation : Ensemble des châssis des immeubles

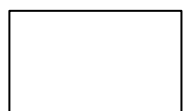


2.8. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS

- Volets type persienne identiques aux existants posés en bois, de couleur ivoire (ville de Nice n°15), conformément au projet.

2.9. SERRURERIE

- Les garde-corps (sur une hauteur de 1,00m minimum) et lisses surmontant les balcons seront de couleur « Ville de Nice n°35 ». Composition selon plan de façade de l'architecte.
- Des grilles de défense seront posées au droit des fenêtres de l'entresol donnant sur la rue d'Angleterre.



III. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

3.1. SOLS ET PLINTHES

3.1.1. Sols et plinthes des pièces principales

- Bâtiments : entrées, séjours, chambres, dégagements, rangements et placards ouvrant sur ces pièces :
 - L'entrée, le séjour, les chambres, les dégagements et les placards attenants seront revêtus d'un sol en parquet U3/P3 sur sous couche isophonique aux étages et de carrelage grès cérame de grand format (120x120 ou 60x120) aux rez-de-chaussée.
 - Les plinthes respectives seront bords droits de 120mm de hauteur sur la partie parquet.

3.1.2. Sols et plinthes des pièces de services

3.1.2.1. Sols des cuisines

- La cuisine sera ouverte et revêtue d'un carrelage en grès cérame, collé sur une sous couche isophonique. Carrelage format 120x120 ou 120x60, classement U3P3, pose droite avec plinthes carrelées assorties et joint souple entre sol et plinthes, choisies selon la gamme proposée à l'acquéreur.

3.1.2.2. Sols des salles de bains, des salles d'eau et des WC isolés.

- La salle-de-bains, le WC et la salle d'eau seront revêtus d'un carrelage en grès émaillé, collé sur une sous couche isophonique. Carrelage format 60x60cm, classement U3P3, pose droite avec plinthes carrelées assorties et joint souple entre sol et plinthes, choisis selon la gamme proposée à l'acquéreur.

3.2. REVETEMENTS MURAUX

3.2.1. Cuisines

- Faïence blanche 30*60 de chez PORCELANOSA ou équivalent au-dessus de l'évier sur 60cm de hauteur.

3.2.2. Salles de bains et salles d'eau

- Faïence blanche 30*60 de chez PORCELANOSA ou équivalent sur 4 faces

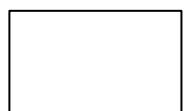
3.3. CLOISONS ET PLAFONDS

3.3.1. Plafonds des pièces intérieures

- Plafonds des logements seront remis en état, en plaques de plâtre ou équivalent au droit des faux-plafonds et soffites.
- Isolation phonique en plafond prévue les appartements
- Isolation coupe-feu sous planchers bois
- Les plafonds sous mezzanines seront en bois avec poutres apparentes

3.3.2. Cloisons de distribution

- Cloisons de distribution neuves à l'intérieur des logements réalisées en cloisons sèches de type PLACOSTIL avec parement en plaque de plâtre hydrofuge dans les salles d'eau et salles de bains.



3.4. MENUISERIES INTERIEURES

3.4.1. Portes intérieures des logements

- Les portes seront isoplanes à âme alvéolaire à recouvrement, prépeintes ou laquées en usine.
- Garnitures en aluminium laqué ou anodisé,
- Serrure à mortaiser avec condamnation par verrou pour les salles de bains, les salles d'eau et les WC.
- Les portes des chambres seront équipées d'un pêne dormant demi-tour actionné par une clef.
- Selon les appartements, certaines portes de salles d'eau sont à galandage.

3.4.2. Portes palières

3.4.2.1. Portes palières intérieures

- Les portes palières seront isoplanes à âme pleine anti-effraction A2P* finition peinte. Elles seront équipées d'une serrure encastrées 5 points, de 4 paumelles et d'un dispositif anti-dégondage.
- Serrure avec cylindre Européen, clefs non reproductibles, fourniture à l'acquéreur d'une carte de propriété.
- Les portes comporteront un seuil à la suisse, un joint isophonique en périphérie, une béquille intérieure et une poignée de tirage extérieure avec plaque de propreté en aluminium laqué ou anodisé.
- Butée de porte fixée au sol.

3.4.3. Porte des placards

- Les placards seront de type médium peint ouvrants à la française ou à panneaux de particules mélaminés coulissant suivant dimensions et localisation, et seront adaptés selon plans de l'architecte.

3.4.4. Equipement intérieur des placards et pièces de rangement

- Equipement intérieur par une tablette en panneau mélaminé de couleur blanche implantée selon hauteur disponible et d'une tringle sur toute la longueur. Les placards d'une largeur supérieure à 1,20m, comporteront, sous la tablette, un séparatif vertical en panneau mélaminé de couleur blanche.

3.4.5. Ouvrages divers

- Trappes de visite des gaines intérieures constituées d'un cadre métallique ou en bois et d'un panneau amovible en aggloméré de bois à peindre ou à carrelé.
- Les portes comportant des huisseries incorporées dans les murs en maçonnerie seront encadrées par une moulure de finition en bois à peindre.
- Les garde-corps intérieurs seront réalisés en métal selon le choix de l'architecte.

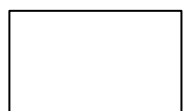
3.5. SERRURERIE ET GARDE-CORPS

3.5.1. Garde-corps et barres d'appui

- Un vitrage sera prévu au droit des vides sur séjour des appartements. Hauteur et disposition selon choix de l'architecte.

3.5.2. Escaliers individuels

- Escaliers pour accès aux mezzanines : les limons, marches, garde-corps et mains courantes seront en métal



3.6. PEINTURES - PAPIERS PEINTS - TENTURES

3.6.1. Peintures extérieures

3.6.1.1. Sur menuiseries et occultations

- La porte d'entrée de l'immeuble sera peinte conformément au PLU.

3.6.1.2. Sur garde-corps, barre d'appui et clôture

- Les garde-corps et lisses seront peintes, en coloris « Ville de Nice n°35 ».

3.6.1.3. Sur surfaces non enduites et non revêtues

- Les sous faces des balcons et plafonds des terrasses couvertes recevront en finition une peinture extérieure à la chaux, teinte selon le PC.

3.6.2. Peintures intérieures

3.6.2.1. Sur menuiseries intérieures

- Sur les menuiseries bois et huisseries métalliques de toutes les pièces, après préparation adaptée au support, il sera appliqué 2 couches de peinture acrylique, aspect satiné, coloris blanc

3.6.2.2. Sur murs

- Murs des pièces sèches et humides : peinture acrylique, aspect satiné, coloris blanc.

3.6.2.3. Sur plafonds

- Plafond des pièces sèches et cuisine : peinture acrylique, finition mat, coloris au choix de l'architecte.
- Plafond des pièces humides (hors cuisine): peinture acrylique, finition satinée, coloris au choix de l'architecte.

3.6.2.4. Sur canalisations et tuyauteries

- Plafond des pièces sèches et cuisine : peinture acrylique, finition mat, coloris au choix de l'architecte.
- Plafond des pièces humides (hors cuisine): peinture acrylique, finition satinée, coloris au choix de l'architecte.

3.7. EQUIPEMENTS INTERIEURS

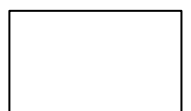
3.7.1. Equipements ménagers des cuisines

- Evier inox 18/10^{ème} un bac et égouttoir sur meuble bas en aggloméré, finition mélaminée blanc, tablette intermédiaire intérieure, largeur 1,20 m.
- Plaque Electrique 2 feux.
- Réfrigérateur top.
- Robinetterie mitigeur de type OLYOS 2 PORCHER de chez IDEAL STANDARD ou équivalent.

3.7.2. Equipements sanitaires et plomberie

3.7.2.1. Distribution d'eau froide

- Colonnes montantes, en tube acier galvanisé ou PVC pression, disposées dans les gaines techniques avec manchette en attente pour pose éventuelle de compteurs divisionnaires.
- Les raccords entre canalisations encastrées et la distribution en plinthe seront apparents.



3.7.2.2. Production et distribution d'eau chaude sanitaires individuelles

- La production d'eau chaude sanitaire de chaque logement sera assurée au moyen d'un ballon d'eau chaude 150L ou équivalent selon études et contraintes de l'existant. Une distribution de chaque logement sera assurée, avec un comptage individuel. La distribution intérieure sera pour partie par des canalisations apparentes ou encastrées dans les doublages en tube cuivre ou PER.

3.7.2.3. Evacuations

- Réalisées par tuyaux PVC en apparent, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques.

3.7.2.4. Branchements en attente

- Il y aura sous les éviers une alimentation eau froide avec robinet d'arrêt double à nez filetés et 2 vidanges équipées d'un siphon pour le raccordement d'un lave-vaisselle et d'un lave-linge. En fonction de la configuration du logement, les attentes pour le lave-linge pourront être implantées dans la salle-de-bains.

3.7.2.5. Appareils sanitaires

- WC : cuvette type GEBERIT (suspendu, selon les contraintes de l'aménagement) ou équivalent avec réservoir à mécanisme à bouton-poussoir double débit et abattant double.
- Dans la salle de bains :
 - Receveur de douche extra-plat en céramique de couleur blanche de type KYREO de JACOB DELAFON ou équivalent, posé au sol ou sur socle avec grille de ventilation, dimensions 120*80 ou 80*80 cis pare douche de type Smart P sans seuil de chez KINEDO ou équivalent.
 - Plan-vasque composé d'un meuble sur pieds à 2 tiroirs avec vasque en céramique posée et un miroir sans encadrement,

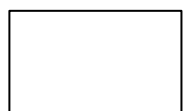
3.7.2.6. Robinetterie

- L'ensemble de la robinetterie des salles de bains et des salles de douche est de type mitigeur chromé, ou équivalent.
 - Douche : mitigeur mural monocommandé type EUROSMART de chez GROHE ou équivalent, avec flexible chromé 1,75 m et tête de douche sur barre de douche de type Elle&Lui classic de chez Valentin ou équivalent. Vidage par bonde siphonoïde.
 - Vasque : mitigeur monocommandé type EUROSMART de chez GROHE, ou équivalent.

3.7.3. Equipement électrique, téléphonique et TV

3.7.3.1. Type d'installation

- Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons (sauf pour les pièces enterrées dans lesquelles les canalisations seront sous goulottes apparentes).
- Sauf spécification contraire, les points lumineux sont livrés avec un dispositif normalisé de connexion pour luminaires (D.C.L.).
- L'appareillage est de la série NILOE de chez LEGRAND ou équivalent.
- L'installation sera réalisée conformément aux études et aux plans électriques.
- Equipement de chaque pièce selon la NFC15100 amendement A5.



3.7.3.2. Puissances desservies

Les puissances sont normées comme ci-après, selon le nombre de pièces des logements :

- 2 pièces : 6 KW
- 3 pièces : 6 KW
- 4 pièces : 6 KW
- 5 pièces : 9 KW

3.7.3.3. Sonnerie de porte palière.

- Sonnerie, incluse dans le tableau abonné et commandée par bouton poussoir, porte étiquette disposée sur le palier des logements. Report de carillon pour les logements duplex.

3.7.4. Chauffage / Climatisation

- La production de chauffage de chaque logement sera assurée aux moyens de blocs climatisation réversibles (nombre selon étude).
- Panneaux sèche-serviettes électriques, suivant étude thermique, de chez ACOVA ou équivalent dans les salles de bains et les salles d'eau.

3.7.5. Ventilation

- Arrivée d'air frais par bouches hygroréglables situées en travers des châssis ou dans la façade des pièces principales (séjours et chambres).
- Extraction d'air vicié par bouches situées dans les pièces humides (cuisine, salle de bains, salle d'eau et WC).

3.7.6. Equipements basse tension

3.7.6.1. Radio - FM et TV

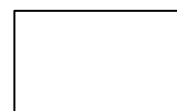
- Raccordement par antenne hertzienne suivant équipement du réseau public lors de la livraison.
- Réseau fibre optique ou ADSL : équipement de l'immeuble depuis le local opérateur jusqu'au tableau électrique de chaque logement compris la pose du dispositif de Terminaison Intérieur optique si disponible sur l'opération.

3.7.6.2. Téléphone

- Coffret dans la gaine technique logement, située dans l'entrée, équipée d'une réglette DTI et d'un répartiteur TV.
- Raccordement sous disponibilité concessionnaires et décisions de la municipalité.

3.7.6.3. Vidéophone

- Un vidéophone par logement raccordé à la platine à l'entrée des bâtiments.



IV. ANNEXES PRIVATIVES

4.1. CAVES

- Sans objet

4.2. JARDINS PRIVATIFS

- Des jardins privatifs seront accessibles aux logements du RDC de la façade Est de l'immeuble, depuis l'entresol. Ils seront séparés de l'aire d'accès au garage par un mur de soutènement

V. PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES

5.1. SAS ET HALLS D'ENTREE

- Les sas et halls des bâtiments feront l'objet d'un traitement décoratif compris miroir selon projet de l'architecte et décorateur.

5.1.1. Sols

- Le sol des halls d'entrée seront revêtus de carrelage grés cérame classement U4P4, format et coloris suivant choix de l'architecte, posé revêtement isophonique, plinthes assorties et tapis de propreté dans le hall du bâtiment.

5.1.2. Murs

- Les murs seront revêtus de grés cérame, ou de 2 couches de peinture acrylique finition satinée, coloris et choix de l'architecte.

5.1.3. Plafonds

- Ils seront constitués de plaques de plâtre pleins ou perforées, fixées sur ossature métallique conformes à l'étude acoustique et seront revêtues de 2 couches de peinture acrylique aspect mat.

5.1.4. Portes d'accès et système de fermeture

- Menuiserie bois à simple ou double vantaux équipée d'un ferme porte automatique à bras coulissant compris piston d'amortissement de chez DORMA ou équivalent. Fermeture par bandeau électromagnétique toute hauteur avec ventouse intégrée de chez SEWOSY ou TECHNIK commandée par vidéophone et lecteur de badge VIGIK. Quincaillerie en harmonie avec le hall suivant choix de l'architecte.

Localisation : Portes commune donnant sur la rue d'Angleterre

5.1.5. Portes de communication intérieures des parties communes

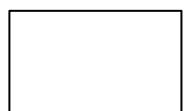
- Le cas échéant, des portes à âme pleine prépeintes avec un degré coupe-feu respectant la réglementation incendie en vigueur seront posées. Quincaillerie en harmonie avec les parties communes suivant choix de l'architecte.

5.1.6. Boîtes aux lettres - Tableaux d'affichage

- Ensemble de boîtes aux lettres individuelles aux normes de LA POSTE. Façade en métal laqué, traitement suivant projet architecte, avec un tableau d'affichage. Ouverture des boîtes individuelles par clé plate.

5.1.7. Equipement électrique

- L'éclairage sera assuré par des appliques ou des spots encastrés dans les faux-plafonds selon plan de décoration de l'architecte. Il sera commandé par des détecteurs de présence et une minuterie.



VI. EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES

6.1. TELECOMMUNICATIONS

6.1.1. Téléphone

- L'installation sera conforme aux prescriptions du concessionnaire, la distribution sera réalisée en gaines palières avec façade en panneau bois type médium peint.

6.1.2. Antenne télévision et radio

- Il sera installé une antenne hertzienne collective pouvant recevoir les chaînes numériques terrestre et la TNT (décodeur ou adaptateur spécifique à la charge de l'acquéreur) sous réserve que la zone géographique soit couverte par les différents opérateurs.

6.2. STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

- Les ordures ménagères seront stockées dans des containers selon les prescriptions de la ville.

6.3. ALIMENTATION EN EAU

- L'alimentation en eau du bâtiment sera assurée par un branchement sur le réseau public. L'abonnement du comptage général sera à souscrire par le syndic de l'immeuble un mois avant la livraison des logements afin de réaliser les essais la mise en service des installations. Les frais d'abonnement seront à la charge de la copropriété, les consommations jusqu'à la livraison de la résidence seront à la charge du maître de l'ouvrage.

6.3.1. Comptage général

- Un comptage général sera mis en place par le concessionnaire dans le sous-sol.

6.3.2. Surpresseur, réducteur et régulateur de pression

- Ce matériel sera installé selon les caractéristiques du réseau d'eau potable.

6.3.3. Colonnes montantes

- La distribution se fera par des colonnes collectives en PVC pression implantées dans les gaines des logements, avec vannes d'arrêt, organe de purge et dispositif anti bélier en tête

6.3.4. Raccordement privatif en eau potable

- Le branchement individuel en eau potable localisé dans une gaine technique du logement sera équipé d'un robinet d'arrêt et d'une manchette pour la pose ultérieure d'un compteur selon décision de la copropriété.

6.4. ALIMENTATION EN ELECTRICITE

- L'immeuble sera raccordé en basse tension, courant 220/230v. L'abonnement pour les services généraux sera à souscrire par le syndic un mois avant la livraison de l'immeuble pour la réalisation des essais et la mise en service des installations. Les frais d'abonnement seront à la charge de la copropriété, les consommations jusqu'à la livraison de la résidence seront à la charge du maître de l'ouvrage.

6.4.1. Comptage de services généraux

- Un comptage regroupant les services généraux, ascenseur et équipements communs sera installé, avec un sous comptage dans le bâtiment implanté dans les gaines du rez-de-chaussée.

6.4.2. Colonnes Montantes

- Les colonnes montantes électriques préfabriquées, agréées par ENEDIS seront positionnées dans les gaines palières avec façade en panneau bois type médium peint.

6.4.3. Branchement Et Comptages Particuliers

- Les compteurs seront fournis et mis en place par ENEDIS dans chaque logement, abonnement pris en charge par le maître de l'ouvrage et transféré à l'acquéreur lors de la livraison du logement.
- Les disjoncteurs et compteurs seront implantés dans les gaines électriques des logements.

6.5. ALIMENTATION EN GAZ

- Sans objet

VII. PARTIES COMMUNES EXTERIEURS AUX IMMEUBLES

7.1. ACCES A L'IMMEUBLE

L'accès piétons aux bâtiments se fera depuis la rue d'Angleterre

7.2. CHEMINEMENT PIETONS

Sans objet

7.3. ESPACES VERTS

Aménagement des espaces jardins et d'accès au parking.

7.4. ECLAIRAGE EXTERIEUR

La cour arrière sera éclairée selon les prescriptions de l'architecte.

7.5. CLOTURES

Un portail donne sur la cour d'accès au garage de l'immeuble.

7.6. RESEAUX DIVERS

7.6.1. Poste Incendie

Les prestations relatives à la sécurité incendie seront à la charge du maître de l'ouvrage.

7.6.2. Egouts Eaux Usées, Eaux Vannes Et Eaux Pluviales

Le raccordement des égouts sera réalisé sur les réseaux existants selon les prescriptions de la Ville.

7.6.3. Alimentation Eau

Branchement pris en charge par le maître de l'ouvrage, raccordement sur le réseau public réalisé par le concessionnaire.

7.6.4. Alimentation En Electricité

Branchement pris en charge par le maître de l'ouvrage, raccordement réalisé par E.R.D.F. jusqu'au coffret de coupure le plus proche.

7.6.5. Alimentation En Eau Chaude

L'alimentation en eau chaude sera individuelle, au moyen d'un ballon d'eau chaude, emplacement dans la salle de bains ou la cuisine selon contraintes.

7.6.6. Télécommunications

Branchement pris en charge par le maître de l'ouvrage, raccordement à la chambre de tirage la plus proche par l'opérateur



VIII. PACK CUISINE

Pack Cuisine – Montant : 6 500 € TTC

Les prestations concernant l'aménagement des cuisines sont les suivantes :

- Ensemble cuisine avec meubles bas et hauts comprenant :
 - Plan de travail stratifié avec évier fragranit et robinet chromé
 - Plaque de cuisson à induction 2 feux 3500W
 - Réfrigérateur intégré de 109L
 - Lave-linge intégré 8kg 1400 tr/min
 - Four Intégré avec pyrolyse
 - Hotte sous meuble
 - Spots intégrés sous les meubles hauts
 - Façades : 6 coloris aux choix pour les façades

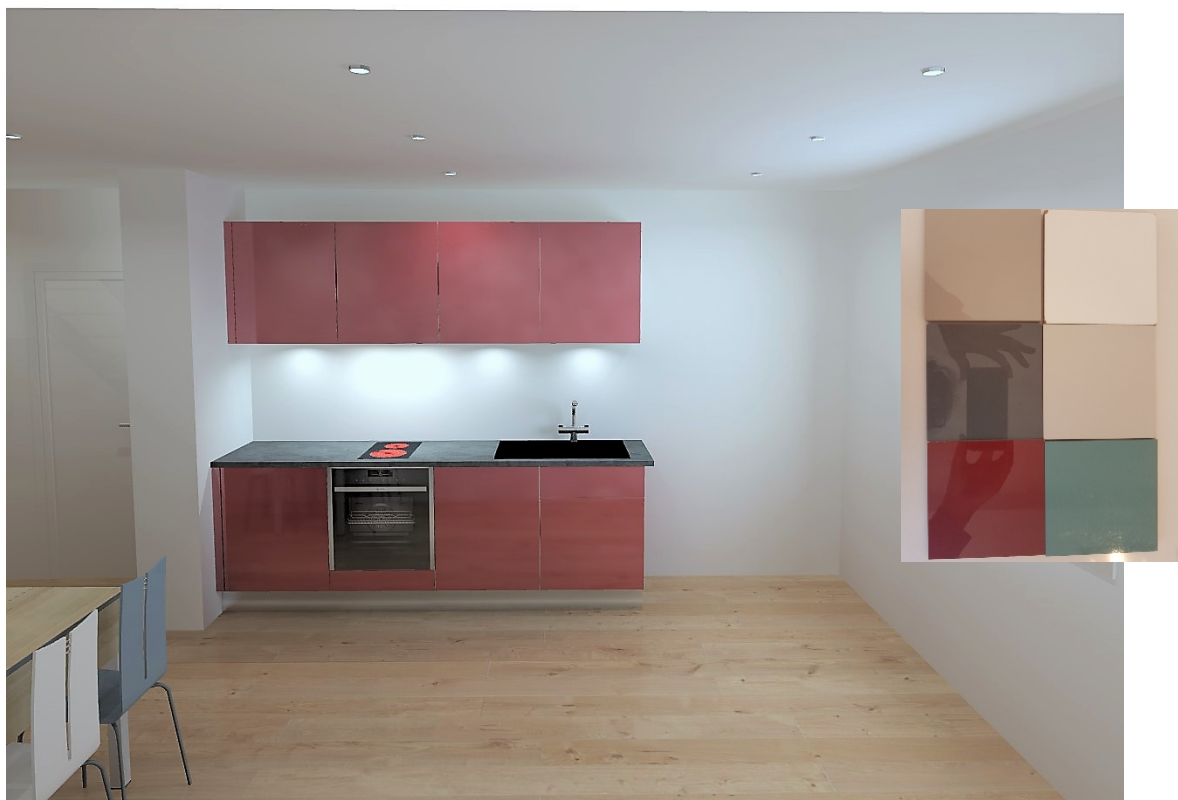
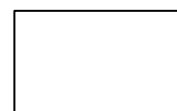


Photo non contractuelle. L'emplacement et la disposition de la cuisine peuvent différer selon les appartements.

Nota : Cette option comprend la suppression de l'équipement ménager de base prévu en 3.7.1.



ACCEPTATION DES PRESTATIONS

Je soussigné certifie avoir lu et pris connaissance du descriptif sus énoncé.

Je soussigné certifie avoir lu et pris connaissance du descriptif sus énoncé.

OUI (1) J'accepte le Pack Cuisine décrit ci-avant (Montant : 6 500 € TTC)

NON (1) Je renonce au Pack Cuisine décrit ci avant

(1) Porter votre choix dans la case correspondante

Fait à

SIGNATURE (S)

Fin du document.